



Romagné le 16/02/2024

☎ 02.99.98.81.11
Fax 02.99.98.87.96
e.mail : mairie@romagne35.bzh

**Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves
de l'école privée Sainte Anne**

Objet : Evolution des services à l'enfance.

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves,

Le Conseil municipal a fait les constats suivants :

- L'inflation, et la hausse de l'énergie actuelles impactent aussi la commune. Ses dépenses de fonctionnement augmentent donc alors que les recettes espérées par l'arrivée d'habitants dans les nouveaux lotissements ne sont pas là. La commune doit donc parvenir à réduire ses dépenses.
- Outre ces éléments financiers, des problématiques de fonctionnement se posent :
 - ⇒ l'ALSH ados ne correspond plus aux attentes des jeunes d'où une baisse de fréquentation de celui-ci.
 - ⇒ Les mercredis, les enfants inscrits à l'ALSH, étaient autorisés à quitter le centre pour se rendre aux activités sportives : néanmoins, auparavant, cela était marginal et ne concernait que quelques enfants (3 ou 4 maximum). Aujourd'hui, cela concerne une douzaine d'enfants qui partent par vagues successives et reviennent ou non au centre de loisirs. Cela devient ingérable pour l'équipe, intenable en termes de responsabilité pour la commune et parfois difficile à accepter pour les enfants eux-mêmes, qui ne peuvent pas aller au terme des activités proposées à l'ALSH.

Le Conseil municipal a donc pris les décisions suivantes :

-La suppression de l'ALSH ADOS :

Il n'est cependant pas envisageable de ne pas répondre aux besoins des jeunes : de nouvelles propositions, plus souples, seront mises en place via l'ESCALE.

La programmation des ados pour les vacances d'hiver étant antérieure à la décision, elle est maintenue et ce, dans les conditions habituelles de fonctionnement.

-La fermeture de l'ALSH les 3 premières semaines complètes d'août : ce nouveau fonctionnement s'applique dès l'été 2024, (soit du lundi 5 au vendredi 23 août 2024). Réouverture le lundi 26/08.

-La continuité de présence des enfants à l'ALSH les mercredis :

Les enfants inscrits à l'ALSH les mercredis ne pourront plus quitter la structure pour rejoindre une activité sportive ou culturelle. Cette nouvelle règle sera en vigueur dès septembre 2024.

Consciente des conséquences que ces décisions peuvent avoir sur votre organisation, je tenais à vous en informer au plus vite.

Mes services (Mme Leroy et Mme Brossier) et moi-même restons à l'écoute de tous vos questionnements et sommes à votre disposition pour tous échanges.

Comptant sur votre compréhension, recevez, Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire, Cécile PARLOT

